

Ch'Gros Raid 2021

by Valmoraid

Règlement

1. Ch'gros raid 2021 est une épreuve de raid multisport de nature organisée au départ de FOURMIES le 18/09/2021 dénommé ci-dessous « l'épreuve ».

“Le raid multisport de nature est une discipline sportive composée d'au moins 3 sports de nature enchaînés ou à minima, deux activités linéaires et un atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé principalement par équipe et en mixte mais caractérisé par un format laissant place à la créativité des organisateurs et à l'adaptation au territoire”.

Ch'Gros RAID est organisé par VALMORAID, association loi 1901 domiciliée 4 avenue François Roussel 59170 CROIX

2. L'épreuve

Ch'Gros raid est une épreuve de raid multisport en équipe de 2, de 24 heures maximum non-stop sur une distance de 260 km et 2 300 m d+ reprenant les proportions suivantes : 62% VTT, 10% kayak, 25% à pied (trail et Course d'Orientation), 3% en roller ainsi qu'une épreuve de tir à l'arc. L'épreuve se déroule en autonomie complète (seuls quelques ravitaillements seront prévus)? Les équipes pourront disposer d'un sac de ravitaillement à 3/plusieurs zones de transitions ?? La progression sur l'épreuve se fera (majoritairement) en orientation sur différents supports (cartes IGN, IOF, à diverses échelles de 1 : 5 000 à 35 000). Afin d'assurer la continuité de l'épreuve et la sécurité des concurrents et leur permettre de terminer l'épreuve dans les délais, des barrières horaires seront mises en place tout au long de l'épreuve. Il pourra, pour les mêmes raisons, être imposé aux équipes de shunter certaines sections pour se rendre plus rapidement à une zone de transition suivante. De même, les équipes auront également le choix de shunter certaines sections.

3. Inscription

3.1. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 01/04/2021 et seront closes le 31/08/2021. Elles se font, de même que le paiement, via le site Adéorun:

<https://ch-gros-raid.adeorun.com/>

Les frais d'inscription (hors frais de service) sont les suivants :

- du 15/04/2021 au 30/06/2021 (23h59) : 160€/équipe (80€ /pers.)
- du 01/07/2021 au 31/07/2021 (23h59) : 180€/équipe (90€ /pers.)
- du 01/08/2021 au 31/08/2021 (23h59) : 200€/équipe (100€ /pers.)

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, les concurrents devront fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition), ou à défaut, un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non-contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisport en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (trail, VTT, sports d'eau vive, épreuves de cordes) et en tous les cas spécifiés « en compétition ». L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à son équipe, il est le destinataire des documents de course.

L'équipe choisit au moment de son inscription dans quelle catégorie elle concourt (Hommes / Femmes / Mixte)

3.2. Sont compris dans l'inscription :

Les cartes et autres supports cartographiques, les kayaks, les pagaies et les gilets, le repas de fin de course. Les doigts SportIdent, le matériel de tir à l'arc, le transport des rollers, ainsi que le transport du sac de ravitaillement à mi-course (UN sac par équipe, de 10kg max). Mais aussi (et surtout!) la bonne humeur des gentils organisateurs !

3.3. Changement d'équipier

Le désistement ou le forfait de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipe qui sera autorisée à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis. Dans ce cas, le changement de catégories sera également possible.

3.4. Conditions de remboursement/annulation

L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

- Dégradation des conditions météorologiques ;
- Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain ;
- Équipements défectueux (EPI, équipements des concurrents) ;
- Progression trop lente de certaines équipes ;
- Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents.
- Accès à une zone de course remis en cause par le propriétaire ?
- Restrictions sanitaires liées au COVID-19

4. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident(IA) au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire, s'ils le souhaitent, une police d'assurance de ce type.

Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile (RC) afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel).

N.B. L'assurance RC est prévue dans le pass compétition mais pas l'IA contrairement à la licence compétition qui, elle, couvre en RC+IA.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

5. Conditions de participation

5.1. Conditions générales

- Les concurrents participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité. Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux

consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

- Les équipes évoluent dans divers espaces naturels (chemins, forêts,...). L'organisation ne peut être tenue responsable en cas d'accident des concurrents lié au terrain. ????
- Les participants s'engagent à respecter strictement les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc...).
- Pour des questions de sécurité : Sur toutes les sections de course, les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est-à-dire à une distance inférieure à 100 mètres.
- La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.
- Certaines parties de l'itinéraire empruntent des zones privées, dont l'accès n'a été accordé que pour l'épreuve et les journées concernées. Cet accès n'est donc pas autorisé au public en dehors de la période de course. Le respect de ces zones doit être d'autant plus grand par les concurrents.
- L'épreuve empruntera des routes ouvertes à la circulation : les concurrents sont tenus au strict respect du code de la route.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité des pratiquants en dehors des parcs à vélo/parc à rollers gérés par l'organisateur.

- Tout concurrent atteste savoir nager.
- Toute équipe affirme détenir un coureur capable de s'orienter à la boussole, de nuit ou par temps de brouillard.
- Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation. Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ.

5.2. Equipement Obligatoire

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves. Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics et les autorités préfectorales, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation, et de médicalisation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

- Equipement obligatoire par équipe :
 - Téléphone portable chargé, sous tension tout au long de la course et équipé d'une protection étanche (celle-ci sera scellée au départ de la course) ???
 - Pompe et trousse de réparation VTT.

- o Boussole.
- o Porte carte VTT.
- o Un sac/caisse de ravitaillement (solide + liquide)/affaires de rechange, de 10kg maxi.
- Equipement obligatoire par coureur :
 - o 1 sifflet
 - o 1 couverture de survie
 - o Un système d'hydratation (1,5 litre minimum), gobelet personnel pour les ravitaillements liquides
 - o Ravitaillement solide, en quantité suffisante pour des sections d'une durée de 3-4 heures.
 - o Casque VTT
 - o Veste technique respirante imperméable
 - o Gilet de haute visibilité pour les parties de nuit
 - o Lampe frontale (batterie de secours ?)
 - o VTT sans assistance électrique avec éclairage à l'avant et à l'arrière
 - o assiette, couverts
 - o une paire de rollers ou trottinette (roues de diamètre 100 mm maximum)
- Equipement conseillé
 - o Porte carte
 - o Lunettes
 - o Gants
 - o Guêtres de protection
- Equipement interdit
 - o GPS avec fond de carte, et tout autre système de localisation
 - o Vélo à assistance électrique

5.3. Conditions particulières

5.3.1. Sections VTT et roller

Port du casque aux normes CE, jugulaire fermée obligatoire, pour ces 2 sections. En VTT, en cas d'utilisation d'un système de traction, celui-ci devra être largable à tout moment et ne jamais être utilisé en descente. Les extrémités et protubérances doivent être protégées et les portes cartes doivent être réalisés sans bord saillant.

La section roller est ouverte à la circulation publique (piétons, vélos...), les équipes ne sont pas prioritaires, et doivent donc faire preuve de courtoisie.

5.3.2. Section kayak

Chaque concurrent atteste sur l'honneur de son aptitude à savoir nager et s'immerger. Les gilets de sauvetage doivent être portés en permanence. Les chaussures fermées sont obligatoires. Le port de sac est interdit avec le gilet de sauvetage : les sacs devront être stockés sur l'embarcation à condition de ne pas se trouver entre les jambes ni dans le trou d'homme des kayaks. Le port du casque VTT est obligatoire sur toutes les sections kayak du raid.

5.3.3. Progression nocturne

Une partie de l'épreuve se déroule de nuit, en autonomie. Dès le coucher du soleil, les concurrents sont tenus de se conformer strictement aux règles du code de la route concernant la progression de nuit. Le gilet de Haute Visibilité devra être porté de même que la frontale et les éclairages avant et arrière du vélo. Il appartient à chaque équipe de prévoir des batteries en quantité suffisantes pour tenir l'ensemble de la nuit.

6. Classement et chronométrage

6.1. Classement, catégories et récompenses

Le classement de Ch'Gros Raid se fera au temps. Chaque poste non pointé sera pénalisé en temps de course et ajouté au temps final de la course. Les pénalités seront indiquées sur le raid book.

3 classements seront établis: féminin, mixte et masculin.

Le classement de Ch'Gros récompensera les 3 premiers de chaque classement.

6.2. Chronométrage

L'épreuve sera chronométrée à l'aide de doigt SportIdent. 1 doigt/équipe ?

6.3. Pénalités

- Pénalités horaires.
Par balise manquante, dépassement du temps de course.
- Mise hors classement.
Non respect des barrières horaires, circulation sur voies interdites, non-respect de l'environnement.
- Mise hors course.
Non respect des consignes de course, désobéissance avérée, assistance irrégulière, acte de tricherie et comportement antisportif. Non respect de l'écart maximum entre les 2 partenaires, non assistance à personne en danger.

6.4. Réclamations

7. Respect des sites naturels et propriété privées :

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Les équipes ont l'obligation de respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en terme matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...).

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

8. Dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. À tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés, en leur demandant d'appliquer des sanctions adaptées.

9. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

10. Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.